



## Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

### Postes : préparer 1999

La directive européenne sur la poste est parue au Journal officiel le 21 janvier et la Communication de la Commission visant à clarifier l'application des règles de concurrence au Journal officiel le 6 février. Rappelons que ces textes ne prévoient dans l'immédiat qu'une libéralisation limitée du trafic postal, chaque Etat pouvant définir un service réservé assez large pour financer le service universel (cf. *Nouvelles-News-Europe* n°16).

Mais la directive prévoit rapidement une deuxième phase : d'ici la fin de cette année, la Commission doit présenter de nouvelles propositions permettant de franchir une nouvelle étape de libéralisation du secteur postal, sur lesquelles le Conseil et le Parlement doivent se prononcer avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

C'est dire que l'année 1999 sera décisive pour l'avenir des missions d'intérêt général des postes européennes. Le fait de devoir assurer en tout point du territoire la levée et la distribution du courrier et des colis leur crée des obligations qui relèvent de l'objectif clairement défini par l'article 7D (article 16 du traité consolidé) de concourir à la "cohésion sociale et territoriale". C'est dire qu'il s'agit de construire un équilibre durable entre cette mission et une libéralisation qui ne saurait être totale.

Il serait absurde de continuer à rechercher cet équilibre pays par pays, comme cela s'est construit historiquement, alors que l'intégration européenne forge un territoire européen et multiplie les échanges entre les peuples. Il serait temps de se poser les questions, d'une part de l'existence d'un véritable service postal européen d'intérêt général, permettant au courrier de voyager entre les pays aussi vite qu'à l'intérieur de ceux-ci, ce qui n'est que rarement le cas aujourd'hui, d'autre part de prendre en compte la diversité géographique physique, économique et humaine des différentes composantes de l'Union pour examiner la possibilité d'une péréquation européenne du prix des timbres, permettant d'assurer l'égalité de tous les usagers et de mettre en échec les tentatives de concurrence déloyale ou de dumping en Europe.

Avancer dans la mise en oeuvre de cette perspective implique d'associer par un vaste débat public tous les acteurs concernés, les Etats, les Postes, les consommateurs, les personnels, les élus, etc. à l'élaboration de la Poste européenne du XXI<sup>e</sup> siècle.

Pierre Bauby et Jean-Claude Boual

### Telecoms : La Commission enquête sur les tarifs d'interconnexion et les prix des appels entre réseaux fixes et mobiles

Karel Van Miert a chargé ses services de mener une enquête sur les tarifs d'interconnexion pratiqués entre opérateurs de télécoms fixes et mobiles à l'intérieur des Etats membres de l'Union Européenne. L'enquête couvrira aussi les prix demandés aux utilisateurs pour les appels des réseaux fixes vers les réseaux de téléphonie mobile. Selon les informations dont dispose la Commission, les tarifs d'interconnexion entre réseaux fixes et mobiles peuvent être jusqu'à quatorze fois supérieurs aux tarifs appliqués entre réseaux fixes. Par ailleurs, dans certains cas, pour les communications au départ des réseaux fixes vers les réseaux mobiles, les utilisateurs peuvent payer des tarifs six fois supérieurs aux tarifs appliqués aux appels de fixe à fixe ou de mobile à ...

### Postal Services: Preparing for 1999

The European directive concerning postal services was published in the Official Journal of 21 January and the Commission's Communiqué aimed at clarifying the application of competition rules in the Official Journal of 6 February. It should be recalled that for the moment these texts only envisage a limited deregulation of postal services, with each State being able to define a reserved service that is sufficiently large to finance a universal service (see *Nouvelles-News-Europe* No 16).

But the directive also foresees the rapid move to a second phase. Before the end of the year, the Commission must put forward new proposals making it possible to enter a new stage in the liberalisation of postal services, proposals on which the Council and the Parliament must state their opinions by the 1st January 2000.

In other words, 1999 will be decisive for the future of the general interest role of European postal services. The obligation to collect and distribute letters and parcels throughout national territories creates constraints which follow directly from the clearly-stated objective of Article 7D (Article 16 in the consolidated Treaty) relating to "social and territorial cohesion". A sustainable balance must thus be struck between this role and liberalisation which cannot be total.

It would be absurd to continue seeking such a balance at a country level, as has occurred historically, while European integration is generating a European territory and multiplying exchanges between peoples. It is thus time to examine the existence of a real, general interest European postal service, which would allow mail to travel from one country to another as quickly as within a country. Similarly, the geographic, economic and human diversity of the members of the Union should be taken into account when looking at the possibilities of European price setting for mail, which would ensure equality among users and bring an end to efforts to achieve unfair competition or dumping in Europe.

A large-scale debate among all those concerned by these issues, including States, Post Offices, consumers, employees, elected representatives, is required for a European postal services to be created in the 21st Century.

Pierre Bauby and Jean-Claude Boual

### Telecoms: the Commission is investigating interconnection tariffs and the prices of calls between fixed and mobile networks

Karel Van Miert has asked his department to carry out a survey of interconnection tariffs between fixed and mobile telecom operators within the European Union. The survey will also cover user prices for calls from fixed to mobile telephone networks. According to information available to the Commission, interconnection tariffs between fixed and mobile networks are up to fourteen times more expensive than within fixed networks. Furthermore, for certain communications emanating from fixed networks and passing to mobile networks, users have to pay six times the price applied to calls within fixed or within mobile networks. ...

mobile. Si l'enquête révèle des abus, la Commission ouvrira des procédures spécifiques. Elle considère en effet que les tarifs doivent correspondre au coût réel des opérations, avec les marges normales.

Une enquête est, par ailleurs, déjà en cours sur les rétributions versées entre opérateurs de réseaux fixes pour couvrir les coûts des appels internationaux.

---

## **Télécoms (suite) : proposition de la Commission sur les procédures d'octroi de licences pour les nouveaux systèmes UMTS**

La Commission européenne a présenté le 11 février un projet de décision qui établit les conditions nécessaires à l'introduction coordonnée de la prochaine génération des services mobiles en Europe (UMTS, universal mobile telecommunication system). Le texte harmonise le système d'octroi des licences qui devra être fondé sur une attribution coordonnée des fréquences et sur l'utilisation des normes développées par l'institut européen des normes de télécommunication (ETSI). Ce texte correspond à une demande de l'industrie qui souhaite une plus grande sécurité juridique compte tenu de l'ampleur des investissements.

A l'échelle mondiale, l'industrie européenne s'efforcera de faire adopter l'UMTS comme norme universelle.

---

## **Gaz : Le conseil adopte sa position commune sur la libéralisation**

L'accord politique était intervenu lors du conseil "énergie" de décembre dernier. Le secteur du gaz naturel sera soumis à une libéralisation progressive. La déréglementation prendra en compte les différentes structures de marché des Etats membres, mais à terme, l'ouverture des marchés devra être comparable au sein des Quinze sans que cela entrave la compétitivité de leurs industries gazières. Toute dérogation devra être soumise à la Commission.

La position commune va être maintenant transmise au Parlement européen. La présidence britannique a l'intention de parvenir à faire adopter la directive lors de la prochaine réunion des ministres de l'énergie, le 11 mai prochain. La directive devra être transposée au plus tard deux ans après.

---

## **Energie : La Commission a nommé les 31 membres du nouveau comité consultatif de l'énergie**

La mission de ce comité est double : susciter des idées nouvelles sur la politique énergétique européenne, créer les bases d'un dialogue informel mais quand même institutionnalisé, permettant à la Commission d'agir dans la transparence et de s'assurer le soutien des milieux concernés. Le nouveau comité comprend 15 membres représentant les professionnels de l'industrie, 8 les consommateurs, 6 les syndicats des travailleurs, 1 les organisations de protection de l'environnement et 1 les services de la Commission.

Le comité consultatif de l'énergie sera appelé à intervenir pendant l'élaboration de toute proposition de politique énergétique de la Commission. Il aura trois fonctions essentielles : impulsion pour l'identification des domaines de politiques énergétique où un action de la Commission s'avère nécessaire ; conseil sur les moyens de mettre en œuvre les propositions de la Commission ; avis *a priori* sur les propositions de la Commission.

---

Afin de faire circuler rapidement les informations, adressez à "NOUVELLES-NEWS-EUROPE" de brèves informations en anglais et français par courrier, fax ou E-mail ([celsig@worldnet.fr](mailto:celsig@worldnet.fr)).

The Commission will start specific proceedings if tariff abuses are found. In fact, the Commission considers that tariffs should correspond to real operating costs and normal margins. A survey is also already being conducted into the payments made between operators relating to international calls.

---

## **Telecoms (continued): proposals by the Commission relating to the procedures for allocating licences for new UMTS**

On 11 February, the European Commission presented a project establishing the necessary conditions for the coordinated introduction of the next generation of universal mobile telecommunication systems (UMTS) in Europe. The text harmonises the system for according licences which should be based on a coordinated attribution of frequencies and the use of standards developed by the European Telecommunication Standards Institute (ETSI). This text meets industry demands for greater legal security, given the scale of investments involved.

The European telecom industry will also seek to get UMTS adopted as a universal standard world-wide.

---

## **Gas: the Council adopts a common position on liberalisation**

A political agreement was reached during the "Energy" Council last December. The natural gas sector will be liberalised progressively, with deregulation taking into account the different market structures of Member States, but ultimately the opening up of markets should be comparable across the EU 15, without this inhibiting the competitiveness of their gas industries. All derogations will be put to the Commission.

The common position will now be passed on to the European Parliament. The British presidency has the intention of getting a directive adopted at the next meeting of energy ministers, on 11 May. The directive is to be transposed in two years at the latest.

---

## **Energy: the Commission has nominated 31 members to the new consultative committee on energy**

The committee's role is twofold: to generate new ideas concerning European energy policy, based on an informal, though nevertheless institutionalised, dialogue which should allow the Commission to act transparently and to assure the support of all those involved.

The new committee will have 15 members representing industry professionals, 8 members for consumers, 6 for employees, 1 representing environmental groups and 1 representing the Commission.

The consultative committee will be called upon during the formulation of any proposition relating to the energy policy of the Commission. It will have three principal functions: to take a lead in the identification of areas of energy policy in which Commission action is necessary; to provide advice on the means required to implement Commission proposals; and to give *a priori* opinions on Commission proposals.

---

To help circulate news rapidly, please send brief information to "NOUVELLES-NEWS-EUROPE", in English and French, by courier, fax or E-mail ([celsig@worldnet.fr](mailto:celsig@worldnet.fr)).

---

**NOUVELLES-NEWS-EUROPE** est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, *is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest*, 66 rue de Rome, F - 75008 PARIS. Tel : (33-1) 40 42 50 24. Fax : (33-1) 40 42 13 78. E-mail : [celsig@worldnet.fr](mailto:celsig@worldnet.fr). Directeurs de publication, *Publishers* : Pierre Bauby et *and* Jean-Claude Boual. Diffusé exclusivement par Fax et E-mail. *Distributed by Fax and E-mail exclusively*. Abonnement 1 an : 500 FF. *Subscription for 1 year: FF 500*. Bulletin d'abonnement sur demande. *Subscription form available on request*.